



## CONSEIL MUNICIPAL – Séance du 29 avril 2021

Service émetteur :  
DGS

### SÉANCE ORDINAIRE

# PROCES-VERBAL

Le **vingt-neuf avril deux mille vingt et un** à 18 h 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, convoqué le **22 avril 2021**, réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Michèle DOLLÉ, Première Adjointe.

#### **Etaient présents :**

Michèle DOLLÉ, Yves GUYOT, Stéphane LOHÉZIC, Claudine CORPART, Thierry FALQUERHO, Valérie MAHÉ, Julian PONDAVEN, Marie-Françoise CÉREZ, Pascal LE LIBOUX, Laure LE MARÉCHAL, Frédéric TOUSSAINT, Peggy CACLIN, Roselyne MALARDÉ, Philippe PERRONNO, Martine JOURDAIN, Jacques KERZERHO, Jean-François LE CORFF, Tiphaine SIRET, Gwendal HENRY, Anne - Laure LE DOUSSAL, Yves DOUAY, Joël TRÉCANT, Lisenn LE CLOIREC, Guillaume KERRIC, Fabrice LEBRETON, Aurélia HENRIO, Pierre-Yves LE BOUDEC, Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ, Julien LE DOUSSAL, Christian LE BOULAIRE.

#### **Absents excusés ayant donné pouvoir :**

- 1) André HARTEREAU a donné pouvoir à Yves GUYOT
- 2) Nadia SOUFFOY a donné pouvoir à Michèle DOLLÉ
- 3) Michèle LE BAIL a donné pouvoir à Christian LE BOULAIRE

#### **Absent(s) :**

Michèle DOLLÉ, Première Adjointe, déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. **Martine JOURDAIN** désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

## **ORDRE DU JOUR :**

### **1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2021**

Michèle DOLLÉ soumet à l'approbation de l'assemblée le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 mars 2021.

Valérie MAHÉ déclare « Pierre-Yves LE BOUDEC, je souhaite apporter une précision car lors du dernier Conseil Municipal (point 4 vœux concernant l'école Jean Macé), vous nous avez interpellée au sujet d'une demande non satisfaite, de votre point de vue, et ce depuis la rentrée scolaire (cf. procès-verbal du Conseil Municipal du 25 mars), de mobilier adapté pour un élève scolarisé en classe Ulis à l'école Jean Macé où vous exercez.

Je viens donc vous apporter les éléments de réponse :

1- La demande n'était pas arrivée au service concerné lors du dernier Conseil Municipal, elle ne pouvait donc pas être traitée. A savoir, qu'elle avait été envoyée, le 16 mars, mais à une mauvaise adresse mail.

2- Après recherche par les services, la demande est enfin parvenue le 30 mars et a été étudiée dès réception. Cette demande a d'ailleurs été étudiée dès le 13 avril en Commission Vie qui a émis un avis favorable. C'était bien évidemment une évidence d'accéder à cette requête.

3- La commande a donc été passée le 16 avril dernier pour un coût total de 434,40 €.

Le mobilier sera livré le 12 mai prochain et installé, dans les meilleurs délais, par nos services. J'espère avoir répondu à votre question et à l'avenir, comme Monsieur le Maire l'a déjà exprimé à plusieurs reprises ici même, vous pouvez venir les poser auprès du Directeur Général des Services, du Cabinet du Maire ou directement auprès des Adjoint.es de secteur et non lors d'un Conseil Municipal où le sujet n'était pas à l'ordre du jour. Je vous remercie. »

Pierre-Yves LE BOUDEC répond « Derrière cette question du matériel qui peut sembler anodine ou simplement un peu factuelle, il y a un message. Plutôt que de prendre un vœu pieux pour les ULIS à l'échelle nationale, il nous semble important de s'intéresser aux deux classes ULIS dans la Commune. Visiblement, puisque vous semblez vous préoccuper de ces classes, il serait judicieux, dès la rentrée scolaire et régulièrement, de vous rendre compte du bon fonctionnement de ces deux classes, qu'elle soit à Curie ou à Jean Macé. Plutôt que de prendre un vœu pieux au niveau national, il est préférable de se rendre dans les classes pour voir si elles fonctionnent convenablement. C'est cela le sens de mes propos. »

Michèle DOLLÉ répond « C'est comme d'habitude, vous utilisez, tu utilises une question anodine pour essayer d'élargir cette question mais je te réponds que ce n'est pas visiblement que l'on se préoccupe des classes ULIS, mais aussi pratiquement et Valérie MAHÉ a apporté la réponse. Le débat est clos et on peut passer à l'approbation du procès-verbal. »

Pierre-Yves LE BOUDEC ajoute « Non, le débat n'est pas clos. Je suis désolé. On était sur un sujet crucial, celui de la défense d'une classe avec deux stratégies, la vôtre et la nôtre. C'est la vôtre qui était majoritaire. On attend de voir les résultats. Et c'est pour cela que j'ai réagi. Visiblement, vous étiez satisfaits. Et ce n'est peut-être pas si bien que cela. »

Michèle DOLLÉ répond : « C'est bien facile d'utiliser cela. »

Fabrice LEBRETON ajoute « Je me permets d'intervenir suite aux propos de Valérie MAHÉ, laquelle relance un débat sur le fond. Ce débat nous l'avons eu au cours du dernier Conseil Municipal. Or, il me semblait pourtant que lors de l'approbation d'un ordre du jour, nous n'intervenions que sur la forme. Valérie MAHÉ intervient ici sur le fond. Je trouve cela déplacé. »

Valérie MAHÉ ajoute : « Je trouve que l'intervention de Pierre-Yves LE BOUDEC, lors du dernier Conseil Municipal, était déplacée car il a confondu son rôle de Conseiller et d'instituteur. »

Michèle DOLLÉ conclut : « On arrête maintenant le débat. Je suis désolée. Et je relève que Valérie MAHÉ a répondu pratiquement sur une question pratique qui lui a été posée. »

Présents : 30      Pouvoirs : 3      Total : 33      Exprimés : 33  
**Unanimité**      Pour : 33      Contre : 0      Abstention : 0      Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé de valider le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 mars 2021.

## **2) DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : compte-rendu**

Michèle DOLLÉ donne lecture du bordereau.

Présents : 30      Pouvoirs : 3      Total : 33      Exprimés : 0      **Non votant : 33**  
**Prend acte**

Le Conseil Municipal prend note des actions engagées au titre des délégations du Maire.

## **3) Tarifs Médiathèque et Artothèque - année 2021 : 2022**

Claudine CORPART donne lecture du bordereau.

Fabrice LEBRETON déclare « Vous avez décidé d'octroyer la gratuité pour plusieurs abonnements, plusieurs catégories de personnes, hennebontaises et extérieures à notre Commune. Nous nous en félicitons car cela va dans le sens que nous prônons. Oui, comme cela figure dans notre programme électoral de 2020, nous sommes pour la gratuité des usages de la Médiathèque et de l'Artothèque pour les Hennebontaise-es...et pas seulement les jours pairs ou impairs, mais tous les jours ! Oui, nous souhaitons une Ville où l'accès à la lecture, à la culture soit le plus simple, le plus aisé et le plus ouvert possible. Oui, nous souhaitons une Cité qui favorise, par la culture, mais pas uniquement, les liens entre les habitant.e.s, l'épanouissement individuel.

C'est un choix politique que nous revendiquons.

Si le prix n'est pas le seul obstacle à la fréquentation des Médiathèques, la gratuité permet d'augmenter et d'élargir le nombre d'abonnés. Cela concerne tous les usages sur place : lecture, visite d'expositions, participation à des ateliers et pour beaucoup de Bibliothèques, écoute de musique, visionnement de films, accès wifi etc ... Les abonnements payants, qui concernent l'emprunt des documents, représentent une part marginale du budget global et total de fonctionnement. Je vous renvoie à ce sujet à un dossier très intéressant, certes un peu ancien puisqu'il date de 2012, de Daniel LE GOFF, « La gratuité, ça paye ! » dans le Bulletin des Bibliothèques de France. Pour aller dans le même sens, on peut aussi s'appuyer sur une interview d'Alice BERNARD, de l'Association des Bibliothécaires de France, publiée dans La Gazette des Communes de mai 2019. La Présidente de l'ABF y estime en effet que « La gratuité totale dans toutes les Bibliothèques serait un signe fort d'ouverture ». De nombreuses Médiathèques optent ou ont opté depuis longtemps pour la gratuité complète (consultation sur place et prêt) : Languidic, Limoges, et bientôt de celles de Nantes à partir du 1<sup>er</sup> mai. Les exemples sont nombreux en Bretagne et en France. On doit aussi bien sûr citer en exemple ce qui se passe chez nos voisins européens, en Finlande, tout particulièrement, où l'accès aux Bibliothèques et à leurs services sont totalement gratuits. Et ce qui est intéressant de constater c'est que ce sont ces Bibliothèques qui ont fait ce choix qui ont le plus d'abonnés ! Les Bibliothèques en France connaissent la faible moyenne de 18 % d'abonnés. En Finlande, la moyenne est de 60 %. Que souhaite-t-on pour Hennebont ? En cas de gratuité, les questions de responsabilité des publics et celles de la valeur de la culture sont deux vraies interrogations. Nous pourrions y

revenir si vous le souhaitez. A noter enfin qu'un Service Public n'est structurellement ni bénéficiaire ni déficitaire. Il participe en cela à la vie de la Commune. Pour terminer cette intervention, je citerai l'écrivain italien, Cesare PAVESE : « Les choses gratuites sont celles qui coûtent le plus. Comment cela ? Elles coûtent l'effort de comprendre qu'elles sont gratuites. »

Claudine CORPART répond « C'est un bordereau qui revient tous les ans et c'est une question qui revient tous les ans aussi. Je vais faire plus brièvement que ma réponse habituelle, qui est de dire que quand nous sommes arrivés à la Mairie en 2014, nous avons la Médiathèque qui avait les tarifs les plus élevés du Grand Ouest et de loin, que nous avons effectivement commencé à porter une réflexion sur une Politique Culturelle un peu différente de ce qui se faisait précédemment. Donc c'est passé par une baisse des tarifs, c'est vrai, de la Médiathèque et de l'Artothèque. En parallèle, nous avons augmenté le nombre d'agents et à la Médiathèque et à l'Artothèque. Nous avons maintenu, voire renforcé des gratuités sur des tranches d'âges, sur un certain nombre d'animations parce que toutes les animations que tu as pu évoquer, Fabrice LEBRETON, sont gratuites. N'oublions pas que tout le monde peut aller à la Médiathèque quand il veut. Les modes de calcul aussi des abonnés ont changé et quand on pense au Québec, c'est certainement la même chose dans les pays du nord de l'Europe, l'abonné c'est celui qui fréquente une Médiathèque, ce n'est pas forcément celui qui a pris sa carte d'abonné. Et à partir de là, on a des taux de fréquentation qui sont complètement différents et c'est là, où nous, on a des efforts à faire. Cessez de comptabiliser uniquement les cartes, ce qui est important, c'est la manière dont chacun va, et pour des raisons très très diverses, fréquenter la Médiathèque. Effectivement aujourd'hui je le reconnais nous n'avons pas cet outil de calcul là, de ce qui est, effectivement, l'usage d'une Médiathèque même si on n'est pas abonné. On va y travailler.

J'en profite pour parler des projets, car au-delà de ce qui se passe dans ses murs, travaille actuellement à une convention avec le CCAS, justement pour favoriser l'accès à la Culture pour tous. Tu l'as dit Fabrice LEBRETON, ce n'est pas seulement une question de prix, c'est une question d'accompagnement, de relations humaines. C'est comment on va vers, avec qui on va vers un équipement culturel, car ce sont là les vraies questions pour nous aujourd'hui. Cette convention en cours avec le CCAS va vraiment permettre de travailler de façon plus précise. Et puis la Médiathèque prépare, on attend que le Service Politique de la ville puisse reposer ses valises à la Maison de Quartier de Kerihouais, un dépôt permanent de lecture et tout particulièrement de lecture jeune public. Et pas un désherbage, on met réellement un fonds permanent de la Médiathèque qui va être installé sur le Quartier et gratuitement. C'est une vraie question, je trouve qu'on y travaille de façon intéressante. La question des fonds des Médiathèque est malgré tout liée à la baisse des recettes, qui n'est pas anecdotique. Et si on veut développer des usages vers des fonds numériques qui sont coûteux, il nous faut aussi continuer de penser ces questions des recettes. On continue d'essayer d'avancer finement et on essaie de penser à tout le monde ».

Michèle DOLLÉ ajoute : « Je crois que tu as fait une bonne publicité pour la Médiathèque et on voit bien tout ce qui est préparé et tout le travail qui est fait autour de la Médiathèque et de l'Artothèque. Et je rejoins tout à fait Claudine CORPART, la gratuité ne suffit pas pour amener vers la Médiathèque. Mais c'est d'aller vers ces personnes, d'aller vers ces Quartiers pour les amener ensuite vers le lieu et leur montrer que ce lieu est tout à fait fréquentable pour tout le monde. Il y a certains freins, certaines barrières à lever et on le voit aussi dans d'autres domaines, dans la pratique du sport ».

Présents : 30	Pouvoirs : 3	Total : 33	Exprimés : 33	
<b>Unanimité</b>	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

#### Le Conseil Municipal a décidé

→ **D'APPROUVER** les tarifs 2021 /2022 de la Médiathèque Eugène Guillevic et de l'Artothèque Pierre Tal Coat tels que présentés en pièces jointes,

→ **DE DIRE** que les recettes seront inscrites au budget aux comptes : 7088 et 7078.

#### **4) Demande de subvention de l'association SO**

Lisenn LE CLOIREC donne lecture du bordereau.

Présents : 30	Pouvoirs : 3	Total : 33	Exprimés : 33	
<u>Unanimité</u>	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **D'ATTRIBUER** une subvention de 600 € à l'Association SO,
- ➔ **DE DIRE QUE** la dépense sera inscrite au Budget au compte : 6574.

#### **5) Subventions Politique de la Ville**

Anne-Laure LE DOUSSAL donne lecture du bordereau.

Pierre-Yves LE BOUDEC déclare « Nous allons voter ces subventions dans le cadre de la Politique de la ville parce que nous estimons qu'elles peuvent permettre d'agir auprès de personnes en situation sociale fragile dans des domaines bien déterminés. Cela concerne 17 associations ou structures qui vont œuvrer au sein des Quartiers Prioritaires de la Ville. Pour 12 d'entre elles, les missions sont maintenues voire renforcées. Pour cela, je me fie au bilan de 2019 avec cependant un budget en baisse d'environ 8 000 euros. Leur projet d'actions a été validé par le Comité de Pilotage du Contrat de Ville dans lequel nous ne siégeons pas. Notre demande est de pouvoir y siéger pour ne pas avoir à poser des questions en Commission ou en Conseil Municipal. Si vous pouviez nous répondre, merci. Comme nous n'y siégeons pas, il y a plusieurs points parfois obscurs, notamment par rapport à ce qui est fait. En effet, pour l'instant nous avons sous les yeux un catalogue d'actions dont nous mesurons mal la cohérence, l'adéquation avec les problématiques du terrain. Je dis bien qu'on mesure mal, mais nous ne mettons pas en cause le travail fait par les Associations sur le terrain. Ce qu'on déplore, c'est le manque de données.

Par contre, il y a 7 actions qui ont disparu : les Estivales qui vont être sur un autre budget, il y a le journal de Quartier qui disparaît ou pas mais c'est aussi sur un autre budget, Tous en selle, GRETA, Mission locale.

Par ailleurs, 5 nouvelles associations apparaissent : basket, J'ai vu un doc, Mady&Co, Optimism (Syklett ), UFOLEP. Même si ce choix nous semble intéressant, car ces Associations sont investies sur le territoire, voire sur le Quartier, nous sommes plus circonspects sur la disparition du Journal de Quartier, du GRETA, de la Mission Locale et Tous en selle, qui avaient une forte connotation sociale. Comme nous l'avons indiqué lors d'un précédent Conseil Municipal, nous manquons de données précises pour apprécier à sa juste valeur le travail réalisé et nous avons pris bonne note qu'une évaluation plus fine sera établie pour mesurer l'efficacité des actions engagées en 2021. Nous le reprecisons : nous ne mettons pas en cause le travail des structures et des associations sur le terrain. Ce que l'on déplore, c'est le manque de données. Enfin, nous rappelons que la Politique de la ville ne doit pas nous faire oublier les autres Quartiers de la Ville où résident également des populations fragiles qui ont besoin d'être accompagnées tout autant que celles de Kerioù-Ker.

Je pense à ce que tu viens de dire, Claudine CORPART, sur l'ouverture d'une antenne de la Médiathèque à Kerihouais, simplement si on pouvait pousser plus loin et franchir le Blavet du côté de Kerlivio. »

Michèle DOLLÉ répond : « Je vais répondre sur le fait de siéger ou pas. Il y a le Maire qui siège, l'Adjointe à la Politique de la ville et le service qui accompagne. Je suis désolée, mais on est limité à ce nombre de personnes dans les instances officielles. Le dossier arrive régulièrement en Commission Vie et on vous soumet régulièrement les projets. Il y a une très grande transparence de la part du service. Concernant les Associations, on voit apparaître de nouvelles Associations parce qu'elles ont des projets innovants. Le cadre de la Politique de la ville c'est qu'il y ait aussi un peu de renouveau. Les Associations qui n'ont pas été retenues dans le cadre du dispositif Politique de la ville, on les dirige vers des subventions de droit commun. Les Estivales, c'est sur un autre budget avec l'engagement de la part des financeurs de l'année prochaine de revenir et de représenter un dossier. Il n'y a aucun souci de ce côté-là. Je parle des Estivales mais pour les autres Associations c'est la même

chose et nous respectons les volets que l'on nous demande de respecter, notamment le travail autour de l'insertion professionnelle et de l'emploi par exemple avec l'aviron qui n'a pas été retenu cette année dans le cadre Politique de la ville mais qui va être subventionné différemment, et puis la santé. Je suis navrée. »

Pierre-Yves LE BOUDEC demande pourquoi il n'est pas possible d'ouvrir ce Comité de Pilotage aux oppositions.

Michèle DOLLÉ répond : « Parce qu'il n'est pas ouvert tout simplement. C'est l'Etat qui décide, qui convoque. Mais de toute façon on fait un retour de tout ce qui se passe, on fait des allers et retours en Commission régulièrement. Si vous avez des doutes, des questions, on y répond. Notre préoccupation par rapport au Quartiers extérieurs à la Politique de la ville, oui, elle est constante aussi et tu as parfaitement raison, on a souvent l'impression qu'il n'y en a que pour le Quartier Politique de la ville, mais quand il y a les Estivales, il y a des enfants qui viennent de l'extérieur. Et nous continuerons cette année encore à mener des actions en dehors du Quartier Politique de la ville ».

Claudine CORPART ajoute : « Je voulais juste préciser 2 choses. Cette programmation s'établit aussi avec les services de l'Etat et avec la CAF qui est un acteur très important. Je vais en profiter pour saluer quand même, car ils font un énorme travail, c'est le Conseil Citoyen de Keriouais qui participe de manière très active à la sélection. Chaque choix est argumenté en fonction de la perception de la vie sur le Quartier. Comme le disait Michèle DOLLÉ, il faut un volet de renouvellement aussi, on ne peut pas, tous les ans, venir avec les mêmes activités, les mêmes projets et c'est aussi une demande de l'Etat. C'est vraiment extraordinaire le travail du Conseil Citoyen, on participe quelque part, nous, en Commission, on n'a pas l'occasion de le faire ensemble parce qu'ils ont des réunions séparées, mais on passe après en fait. Quand nous on reçoit la programmation il y a déjà une présélection qui a été faite par le Conseil Citoyen et ensuite c'est un aller-retour. Et ça je trouve que c'est un dispositif très intéressant. Et bravo pour tout le travail qu'ils font. »

Michèle DOLLÉ ajoute : « Et il est tout à fait normal que l'on ne s'associe pas. Il faut que le Conseil Citoyen ait toute son indépendance et les Élus n'ont rien à faire dans la sélection et les choix du Conseil Citoyen. Je sais bien qu'il n'y a rien derrière, je réponds juste. Quant au journal de Keriou Ker, je vous rassure, le journal paraîtra cette année, il n'y a aucun souci et les financements sont prévus sur une enveloppe de droit commun. »

Présents : 30	Pouvoirs : 3	Total : 33	Exprimés : 32	
Unanimité	Pour : 32	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 1

Laure LE MARÉCHAL  
ne prend pas part au vote

#### Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **D'APPROUVER** le versement des sommes octroyées par la Ville aux associations bénéficiaires,
- ➔ **DE DIRE QUE** la dépense est inscrite aux comptes 6574 pour les associations et 65737 pour l'EPCC,
- ➔ **D'ACTER** qu'il conviendra ultérieurement de reverser les subventions octroyées par la Caf aux associations dès lors que la notification sera parvenue.

## **6) Organisation du temps scolaire rentrée 2021**

Gwendal HENRY donne lecture du bordereau.

Pierre-Yves LE BOUDEC déclare « Nous allons voter cette continuité de la semaine scolaire parce qu'elle a été approuvée par l'ensemble des Conseils d'École qui représentent l'ensemble des usagers de l'École Publique. Pour autant, nous considérons que cette situation n'est pas satisfaisante. En effet, la problématique essentielle

est la suivante : ce rythme scolaire correspond-il aux besoins des enfants ? Quelles données scientifiques disposons-nous pour apprécier cette question ? C'est pourtant à la lumière de ces travaux que nous devrions réfléchir et proposer un aménagement du temps scolaire bénéfique à tous les élèves. En effet, les chronobiologistes ont démontré que la semaine des 4 jours n'est pas satisfaisante, loin s'en faut, avec sa journée contrainte, ne favorisant pas les apprentissages et, de plus, qu'elle accentue les inégalités sociales. C'est pourquoi il ne faut pas se contenter du choix de ce soir et nous avons trois ans pour approfondir ce sujet en associant les parents d'élèves, en invitant des spécialistes, comme en 2014 où Claire LECOMTE était venue parler des rythmes de l'enfant, en découvrant des expériences faites ailleurs pour faire évoluer cette semaine scolaire et offrir aux élèves une temporalité qui leur serait vraiment plus bénéfique. »

Michèle DOLLÉ répond : « Je ne trouve pas grand-chose à redire à cela parce que c'est un problème qui nous préoccupe et qui nous interroge depuis très longtemps. Je me rappelle en étant à votre place entre 2008 et 2014, et j'étais dans un Conseil d'École, où il y avait déjà eu toutes ces discussions-là autour de la semaine de 4,5 jours. Personne n'avait obtenu la majorité pour même être d'accord et se dire que le rythme biologique de l'enfant est plutôt préférable sur une semaine de 4,5 jours. Ça a toujours bloqué à ce niveau-là. Je vous rejoins, je suis tout à fait d'accord avec vous. La semaine de 4,5 jours serait préférable avec une coupure le mercredi et une ouverture le samedi matin. Encore faudrait-il que tout le monde soit d'accord là-dessus, les parents et certainement les enseignants aussi. Mais cela n'empêche pas, mais je ne pense pas que c'est ici que l'on va faire le débat, Pierre-Yves LE BOUDEC, parce que là on est sur l'organisation du temps scolaire à la rentrée 2021 mais je dis que c'est intéressant. »

Pierre-Yves LE BOUDEC répond « Ce que je veux dire, c'est que l'on a pris une décision en Conseil d'École à un instant T. Ce qui serait bien, c'est qu'avant de prendre cette décision-là, il serait important de lire, de s'informer, histoire de prendre une décision qui soit assez respectueuse des enfants, dans le sens du bien-être de l'enfant et là aujourd'hui, il y a une régression quand même. »

Michèle DOLLÉ répond : « Je suis tout à fait d'accord, c'est un travail que l'on doit faire sur du plus long terme et qui peut être des projets que l'on pourrait faire autour du parcours de l'enfant et du jeune. Après, une fois que l'on a discuté de tout cela et que nous sommes un certain nombre à être tombé tous d'accord, c'est de le mettre en application et de trouver le consensus et l'accord de l'ensemble des acteurs pour pouvoir y arriver. Ce soir, on est là pour organiser le temps de la rentrée 2021 et on reprendra bien entendu ce débat-là sans problème. »

Gwendal HENRY ajoute : « Il y a un contexte actuellement qui n'est pas favorable à l'organisation des réunions et il faut du temps, tu as raison Pierre-Yves LE BOUDEC, pour discuter de cela. Mais aujourd'hui pour l'organisation de la rentrée, vu le contexte, on va avoir besoin des 3 ans pour pouvoir arriver à faire ce travail ».

Présents : 30	Pouvoirs : 3	Total : 33	Exprimés : 33	
<b>Unanimité</b>	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

#### Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **D'APPROUVER** le maintien de l'organisation de la semaine scolaire répartie sur 4 jours,
- ➔ **D'AUTORISER** le Maire ou, en son absence, son représentant, à signer les documents relatifs à la demande du maintien à la semaine de 4 jours, dans le cadre d'une dérogation.

## **7) Mini camps des ALSH été 2021 - Programmation et tarification**

Valérie MAHÉ donne lecture du bordereau.

Fabrice LEBRETON déclare « Nous approuvons la grille tarifaire que vous nous soumettez. Nous devons souligner, entre autres, votre décision de pallier la suppression regrettable de la CAF AZUR en prenant en charge, pour les enfants des familles des 3 premières tranches du Quotient Familial, 10 € par jour et par mini-camp. Nous avons d'autres remarques à formuler et des interrogations à exprimer.

La première concernera, une fois de plus, la forme. Lors de la Commission Ressources du 13 avril, vous nous avez présenté 4 hypothèses de programmation des mini-camps pour cet été puis ajouté immédiatement dans la foulée que c'était le scénario n°3 que vous aviez retenu. Certes, ce scénario est intéressant, nous l'avons adopté, mais pourquoi nous présenter 4 hypothèses alors que votre choix était déjà arrêté avant même que la Commission ne débute ? Une fois encore, vous donnez l'illusion d'une concertation, d'une construction avec les élus des oppositions alors, qu'en réalité, tout est déjà ficelé. Cette façon de procéder ne nous convient pas.

Sur le fond, maintenant. Vous proposez pour cet été, 6 mini-camps : 4 pour les 6-9 ans et 2 pour les 10-12 ans. Cela représente au total 72 enfants qui vont pouvoir passer une, voire trois nuits à Erdevén.

Cette offre va dans le bon sens. Par rapport à ce que vous avez pu proposer aux enfants au début de votre premier mandat, c'est quand même mieux.

Pour rappel :

- Absence de mini-camps au cours de l'été 2015.
- En 2016, des mini-camps que pour le seul mois de juillet.

Ces offres doivent s'inscrire dans la durée. Ces mini-camps présentent énormément d'intérêts puisqu'ils font parties intégrantes du projet pédagogique des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), sont des temps privilégiés pour les enfants. Il ne faut donc pas les négliger mais, au contraire, les promouvoir sans aucune réserve. Il est bien sûr à espérer que ces mini-camps puissent avoir lieu l'été prochain et que la crise sanitaire ne va pas vous contraindre à les annuler. Je profite de ce bordereau pour évoquer les autres offres en direction des enfants et des ados. Cet été, ce sont près de 350 enfants maximum entre 3 et 12 ans qui vont fréquenter les 4 centres de loisirs. Outre ces offres, des activités estivales vont être proposées aux 12-17 ans dans le cadre de VITEVAC. On peut aussi évoquer les actions qui se sont déroulées l'an passé dans le cadre des « Quartiers d'été ». On pense notamment aux « vacances apprenantes » qui ont permis à 27 enfants de Keriouker de partir en colo. Sur la Ville, ce sont donc plusieurs dizaines d'enfants et d'adolescents qui fréquenteront soit les ALSH, soit VITEVAC. On s'en félicite bien sûr.

Selon un rapport du Ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports, près d'un enfant sur 4 n'est pas parti en vacances en 2020. Le manque de moyens financiers est la première cause évoquée par les parents. Avec les crises économiques et sociales, conséquences de la crise sanitaire, l'été 2021 risque d'être aussi des plus compliqués. Il est à craindre que nombre d'enfants et d'ados hennebontais subissent cette situation, n'aient comme univers estival que leur Cité, que leur Quartier. Est-ce que sur ce sujet vous avez des chiffres à nous communiquer ? Même si cela peut paraître difficile, pensez-vous mener une enquête pour connaître le nombre de jeunes qui ne partiront pas en vacances cet été et les raisons pour lesquelles ils ne partent pas. L'objectif étant bien évidemment *in fine* d'apporter une réponse politique à la situation.

Pour terminer, nous aimerions savoir quelle va être justement votre politique enfance - jeunesse pour les 5 ans à venir. Que ce soit en termes d'objectifs, d'actions et de moyens. Pour le moment, cela est flou.

Est-ce que les actions que vous entendez mener vont, comme nous l'espérons, s'inscrire dans une véritable démarche d'éducation populaire, une démarche ambitieuse pour tous les enfants et tous les jeunes Hennebontais ? Est-ce vous allez leur offrir la possibilité de voyager, de s'ouvrir sur le monde, de s'ouvrir sur les autres, de découvrir d'autres horizons, de s'enrichir au contact d'autres cultures ? Est-ce que vous allez leur donner ces leviers fondamentaux qui vont favoriser leur épanouissement ? Ce sont là des questions essentielles pour lesquelles nous aimerions des réponses. Malgré ces interrogations, nous voterons bien sûr le bordereau présenté. »

Michèle DOLLÉ répond : « Sur la forme je ne vous répondrai pas, je pense que c'était une maladresse de langage. Nous avons effectivement étudié 4 propositions et nous souhaitons vous les transmettre. Ce que nous



souhaitions exprimer et nous l'avons peut-être fait maladroitement c'était le scénario 3 qui nous permettait d'offrir le panel le plus large d'activités en dehors des veillées et des camps. C'était une maladresse de langage mais on aurait pu effectivement rétrécir un petit peu et proposer 3 scénarios. Sur les enfants et les adolescents, les quartiers d'été et les colos apprenantes se poursuivent cet été. Vous avez raison, on va avoir cette année, des enfants qui ne vont pas partir en vacances et peut-être un peu plus, on ne sait pas encore et je me garderai bien d'aller faire une enquête auprès des familles et de m'introduire dans les familles. Je pense que la communication qui est faite et le panel d'activités qui est offert aux enfants leur permet, permet largement aux parents de faire un choix. Les activités qui seront proposées cet été vous seront présentées en Commission de mai ou début juin. Le service est actuellement en contact avec les Associations et sans le monde associatif qui répond toujours présent et qui mène une vraie action d'éducation, d'accompagnement et de découverte d'activités envers ces enfants, nous ne pourrions certainement pas agir comme nous le faisons et certainement pas proposer un tel panel d'activités. On a un service très investi. On ira sur la prairie de Kerbihan, on souhaite avoir une base sur la prairie de Kerbihan qui est dans le Quartier Politique de la ville, on aura un système de navettes, pour permettre aux enfants de sortir du Quartier, de découvrir autre chose et d'avoir une certaine mixité sociale. Sur la politique enfance-jeunesse sur les 5 ans à venir, ça se construit dans le cadre du Projet Éducatif Territorial (PEdT) ».

Fabrice LEBRETON ajoute « Je ferai une première remarque. Je vous remercie pour votre réponse mais je suis quand même étonné que ce ne soit pas Valérie MAHÉ, Adjointe au parcours de l'enfant et du jeune qui réponde. Mais, bon ce n'est pas grave. »

Michèle DOLLÉ répond : « C'est extraordinaire. C'est vraiment gratuit ce que vous faites-là Fabrice LEBRETON. Peu importe la personne qui répond, sachez que dans notre groupe, nous sommes au fait des dossiers et sachez que nous partageons l'ensemble des dossiers et que nous sommes tous les uns comme les autres capables de répondre. Donc, à la limite, peu importe la personne qui répond et je trouve que ça devient un peu petit ce genre de réflexion, donc je préférerais que vous alliez sur des sujets qui sont aussi un peu plus agréables aussi pour les personnes qui suivent le Conseil Municipal ».

Michèle DOLLÉ répond « On n'a jamais dit que ce serait plus facile sans Monsieur le Maire ».

Fabrice LEBRETON répond « Oui, je crois que tu as raison Pierre-Yves LE BOUDEC. Il y a un certain mimétisme. »

Fabrice LEBRETON ajoute « Oui, nous savons qu'il y a une cohérence et une cohésion au sein de votre groupe. Puissent-elles d'ailleurs durer pour vous. »

Fabrice LEBRETON ajoute « Je reviendrai sur les questions que j'ai posées lors de mon intervention. J'ai simplement demandé si vous aviez des chiffres sur les enfants qui n'étaient pas partis l'an passé en vacances et si vous pensiez mener une enquête pour cette année. Il n'y aucune volonté d'intrusion contrairement à ce que vous avez dit. J'estime qu'il est important qu'une Municipalité ait ces informations afin d'adapter sa politique en matière de loisirs, en matières de vacances. Ce n'est pas être intrusif que de le savoir afin de pallier le problème. »

Michèle DOLLÉ répond : « ça peut être vu dans un autre cadre, certainement pas d'une enquête auprès des familles. Nous faisons actuellement au CCAS une analyse des besoins sociaux, qui permet de dresser une photographie de l'état social de la Ville et cette analyse va nous permettre d'orienter nos actions, notamment au niveau du CCAS, mais également au niveau de la Ville. On peut passer la commande pour savoir si des enquêtes ont été menées avec des chiffres qui pourraient nous être apportés et l'introduire dans ce volet-là, cette analyse. »

Fabrice LEBRETON ajoute « Je souhaiterais terminer s'il vous plaît mon intervention mais je vous rassure je ne serai pas désagréable. Vous avez évoqué le PEdT qui, sauf erreur de ma part, arrive à échéance à la fin de l'année 2021. En qualité d'élus d'opposition, nous aimerions participer à l'élaboration du futur PEdT. »

Michèle DOLLÉ répond : « Pourquoi pas, oui. J'essaie de faire autant d'humour que vous parfois j'ai un peu de mal à suivre je reconnais ».

Présents : 30	Pouvoirs : 3	Total : 33	Exprimés : 33	
<b>Unanimité</b>	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

#### Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **D'APPROUVER** la tarification des mini-camps, nuitées et veillées de l'été 2021 telle que présentée dans ce rapport,
- ➔ **DE DIRE QUE** ces tarifs sont également applicables pour les activités jeunesse (13-17 ans) qui pourraient être organisées,
- ➔ **D'APPROUVER** la prise en charge par la Ville de 10,00 € par jour de mini-camps et par enfant pour les familles des 3 premières tranches de quotient familial afin de ne pas impacter la suppression des CAF AZUR sur les familles,
- ➔ **D'AUTORISER** le Maire à intégrer cette participation supplémentaire de la Ville à la demande d'aide transitoire à la CAF.

### **8) Tarif occupation du domaine public : confinement de novembre 2020 et couvre-feu de janvier 2021**

Jacques KERZERHO donne lecture du bordereau.

Présents : 30	Pouvoirs : 3	Total : 33	Exprimés : 33	
<b>Unanimité</b>	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

#### Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **DE VALIDER** les propositions de déduction du montant des droits de place correspondant au manque d'activité sur le marché en novembre 2020 et pour la ludothèque ambulante pour la période correspondant au couvre-feu de 18 heures en 2021 ; sur la facturation du second trimestre 2021, comme précisé ci-dessus,
- ➔ **DE DIRE** que le budget sera réajusté en fonction de ces propositions.

### **9) Autorisation de Programme relative au géo référencement des réseaux d'éclairage public- convention avec Morbihan Energies**

Thierry FLAQUÉRHO donne lecture du bordereau.

Présents : 30	Pouvoirs : 3	Total : 33	Exprimés : 33	
<b>Unanimité</b>	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

#### Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **DE VALIDER** la modification du montant de l'Autorisation de Programme relative à la réalisation de géo détection et de géo référencement d'éclairage public ainsi que la répartition des crédits de paiement comme proposée ci-dessus.

## 10) Modification du Tableau des Emplois Permanents

Michèle DOLLÉ donne lecture du bordereau.

Présents : 30	Pouvoirs : 3	Total : 33	Exprimés : 33	
<u>Unanimité</u>	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **MODIFIER** le Tableau des Emplois Permanents selon les modalités précisées ci-dessus,
- ➔ **DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, chapitre 012.

## 11) Régime Indemnitare : Chef du Service Police Municipale

Michèle DOLLÉ donne lecture du bordereau.

Aurélia HENRIO déclare « Comme il est stipulé dans le bordereau, « les indemnités sont indexées sur la valeur du point d'indice de la Fonction publique. » De plus, nous prenons connaissance « qu'il appartient au Maire de fixer par arrêté individuel, le montant perçu par chaque agent. ». Au final, le mode de calcul nous paraît peu transparent. Outre le gel du point d'indice de la Fonction Publique que nous dénonçons depuis longtemps, il nous semble important aussi de faire un état des lieux des missions du futur Chef de la Police. En effet, quid de l'organisation du temps de travail, de la réorganisation du service »

Michèle DOLLÉ répond : « Quand un Chef de Police Municipale et quel que soit l'agent, est recruté, il y a une fiche de poste dans laquelle figure les missions. On a déjà dit en Commission ressources, on l'a dit le mois dernier en Conseil Municipal qu'il s'agit d'un renforcement du service, et nous attendons avec impatience l'arrivée d'un Chef de Police car il s'agit de construire un projet de service et que c'est à partir de celui-ci qu'il sera organisé. Donc ne mettons pas la charrue avant les bœufs et attendons son arrivée et ce sera bien entendu travaillé. Par rapport au point d'indice, on ne peut malheureusement rien y faire. Par rapport à la façon dont les primes sont calculées, je suis désolée, mais nous respectons strictement la loi. Le manque de transparence ne tient pas à la Collectivité mais tout simplement au respect des textes ».

Présents : 30	Pouvoirs : 3	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 28	Contre : 5 HPT	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **D'INSTAURER** le Régime Indemnitare relatif à l'emploi de Chef de service de Police Municipale selon les modalités et sur la base des montants décrits ci-dessus,
- ➔ **DE PRENDRE CONNAISSANCE** qu'il appartient au Maire de fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent,
- ➔ **DE DIRE** que les crédits nécessaires seront prévus au budget de la Collectivité.

## **12) Convention de groupement de services : Centre Départemental de Gestion du Morbihan**

Michèle DOLLÉ donne lecture du bordereau.

Présents : 30	Pouvoirs : 3	Total : 33	Exprimés : 33	
<b><u>Unanimité</u></b>	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **D'APPROUVER** le renouvellement de l'adhésion au groupement de moyens,
- ➔ **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention d'adhésion au groupement de moyens et toutes les formalités afférentes,

\*\*\* \*\*

Levée de la séance à 19 h 49

\*\*\* \*\*